

Institut de formation Aides-Soignants

CURSUS D'INSCRIPTION A LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

CURSUS à l'inscription à la sélection	Vous êtes titulaire d'un :	Nombres d'heures			Tarifs	Prise en charge	INFORMATIONS IMPORTANTES
		Nombres d'heures de théorie	Nombre d'heures de stages cliniques	TOTAL			
CURSUS MODULAIRE	Baccalauréat ASSP 2022	336 h	350 h	686 h	2 600 €	Prise en charge par la Région Grand Est possible sous conditions (cf document SANITAIRE ET SOCIAL Conditions générales de prise en charge des formations)	Pour tous ces cursus, il est obligatoire de nous adresser un dossier d'inscription qui sera en ligne aux dates indiquées sur la page d'accueil de l'onglet "Accéder à la formation". Vous recevrez une convocation pour l'épreuve orale d'admission (sauf les candidats ASHQ et Agent de Service)
	Baccalauréat ASSP 2011	371 h	350 h	721 h	2 600 €		
	Baccalauréat SAPAT 2022	511 h	490 h	1001 h	4 700 €		
	Baccalauréat SAPAT 2011	511 h	490 h	1001 h	4 700 €		
CURSUS PARTIEL	DEAES à compter de 2016	553 h	420 h	973 h	3 800 €	Prise en charge par la Région Grand Est possible sous conditions (cf document SANITAIRE ET SOCIAL Conditions générales de prise en charge des formations)	
	DEAES à compter de 2021	455 h	420 h	875 h	3 800 €		
	Titre professionnel Assistante de Vie aux Familles	567 h	595 h	1162 h	4 700 €		
	DE Ambulancier 2006	574 h	595 h	1169 h	4 700 €		
	DE Ambulancier 2022	448 h	490 h	938 h	3 800 €		
	Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale	553 h	595 h	1148 h	4 700 €		
	Titre professionnel Agent de Service Médico-Social	602 h	595 h	1197 h	4 700 €		
	DEAP 2006	329 h	245 h	574 h	2 600 €		
	DEAP 2021	224 h	245 h	469 h	2 600 €		
CURSUS COMPLET	Pas de diplôme	770 h	770 h	1540 h	6 200 €	Prise en charge par la Région Grand Est possible sous conditions (cf document SANITAIRE ET SOCIAL Conditions générales de prise en charge des formations)	
	Tous autres diplômes que ceux mentionnés ci-dessus	770 h	770 h	1540 h	6 200 €		
	ASHQ ou Agent de Service	770 h	770 H	1540 h	6 200 €	Employeur ou organisme financeur	Admission sur décision du Directeur de l'Institut de Formation après examen du dossier de candidature.